

Ouverture de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 229;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34614_t1_0229_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 15 Pluviôse An II

(Lundi 3 Février 1794)

Présidence de VADIER

I

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance.

La société populaire de Franconville-la-Libre, celle de Doullens, l'agent national du district de Gonesse, les membres de la société montagnarde épurée de Mont-de-Marsan (1), annoncent à la Convention qu'il ont célébré la fête en mémoire de la prise de Toulon, au milieu des transports de la plus vive allégresse et des cris de *vive la République, vive la Montagne* !

Mention honorable, insertion au bulletin.

a

[*Franconville-la-Libre* (2), 14 niv. II. A la Conv.] (3)

« Représentants,

Les habitants de Franconville-la-Libre réunis en assemblée populaire vous adressent leurs hommages. Votre énergie, votre courage font la gloire du peuple français et votre sagesse en assure le bonheur. Nous lisons vos décrets avec admiration, nous les applaudissons avec reconnaissance et nous les observons avec respect. Nous n'avons pas de curé, mais nous avons une municipalité dont le maire et tous les membres qui la composent ont mérité notre confiance et notre attachement : lorsque nous avons des chagrins, ils les partagent; des incertitudes, ils nous instruisent; des besoins, ils nous aident; du bonheur, ils sont heureux. Nous n'avons pas de temple; mais sous la voûte du ciel et sur un autel simple comme la vérité, nous offrons à la divinité quelques actions de bienfaisance et nous sommes persuadés que l'humanité, l'union, la vertu, sont aussi un culte qui peut plaire à l'être suprême. Les dimanches, nous n'avons plus de sermons, mais les jours de décade, notre maire et quelques autres habitants de la commune prononcent des discours sur quelques points de cette morale simple, pure et sévère qui nous apprend à juger ce qui est bien, à éviter ce qui est mal, à préférer ce qui est juste; quand on en aime les principes, on en écoute les préceptes, et le langage de la vérité a toujours les succès de la confiance

(1) Et non Montauban. Voir ci-après 1d P.V., XXXI, 340.

(2) Seine-et-Oise.

(3) C 292, pl. 938, p. 3. Résumé dans B^u, 15 pluv. Mention dans *Mon.*, XIX, 387; *J. Sablier*, n° 1117.

qu'elle inspire. Nous vous envoyons l'extrait du registre de nos séances, il contient les détails de notre fête de l'adoption du décadi 30 frimaire. Les actes de bienfaisance doivent être connus et publiés; le désir de les imiter suit de près le plaisir de les entendre. Nous avons célébré aussi la fête de la Victoire pour la prise de Toulon, elle nous rappelle les obligations que nous avons à nos braves défenseurs et nous acquittons cette dette sacrée en cultivant leurs champs, en honorant leurs pères et en faisant tout ce qui dépend de nous pour l'affermissement de la République une et indivisible. C'est pour la gloire que nous vous invitons, Représentants à rester à votre poste. La confiance vous nomma, la reconnaissance vous nomme encore, jouissez de vos succès, de vos travaux, et le bonheur du peuple français sera votre récompense. Salut et respect. »

VILLETERQUE, LECLERC, LOUVROY.

[*Extrait des délibérations de la Sté populaire*, 3 niv. II] (1)

On doit reconnaître dans toutes les occasions, le caractère qui distingue une nation libre et qui est digne de l'être. Ses principes sont sévères et ses mœurs sont douces. Ses fêtes sont toujours le triomphe de la vérité et un hommage à la raison.

Nous avons élevé un autel à la Patrie, mais ce n'est point par des cérémonies insignifiantes que nous l'avons consacré. La bienfaisance, l'union sont les avantages de la Liberté, et tout ce qui est destiné à en retracer les vertus doit en avoir le langage.

Je vais parcourir rapidement tous les détails de la fête célébrée ici décadi 30 frimaire dernier.

Les députations de la Commune de Paris, des communes voisines et les autorités constituées de Franconville se réunirent à nous dans la salle de nos séances.

Le cortège, rassemblé ensuite près l'autel de la Patrie, se mit en marche dans l'ordre suivant. La musique, la garde nationale d'Ermont et de Franconville, composée des jeunes-gens de la première réquisition actuellement à Pontoise. Les enfans, les vieillards, la municipalité, le comité de surveillance, la gendarmerie nationale, les bustes de Marat et Lepeletier, les députés de la Commune de Paris et des communes voisines, la déesse de la Liberté dans son char entouré de jeunes citoyennes vêtues de blanc et parées du

(1) C 292, pl. 938, p. 4. Imprimé 2 p.